

Arrêté n°23 01 10 D
Arrêté portant composition du jury de suivi du Master
domaine Droit, Economie, Gestion, mention Management
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2021-2022.*

Arrête

Article premier :

Le jury de suivi pour la première et deuxième année du Master Droit, Economie, Gestion, Mention Management de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Parcours Affaires Industrielles et Internationales (M1 et M2)

Président du jury : Nathalie SEMENTERY

Membres du jury :

- Katy CABARET
- Ylenia CURCI

Article 2 :

Le jury de suivi pour la première et deuxième année du Master Droit, Economie, Gestion, Mention Management de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard pour l'année universitaire 2022-2023 est composé comme suit :

Parcours Entrepreneuriat Technologique et Industriel (M1 et M2)

Président du jury : Katy CABARET

Membres du jury :

- Nathalie SEMENTERY
- Ylenia CURCI

Article 3 :

Le jury de suivi pour la première et deuxième année du Master Droit, Economie, Gestion, Mention Management de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard pour l'année universitaire 2022-2023, se réunira le :

- **M1 – 1^{er} jury** : jeudi 19 janvier 2023 à 9h30 – UTBM, Campus de Belfort, Salle E101
- **M1 – 2^{ème} jury** : lundi 23 janvier 2023 à 10h00 – UTBM, Campus de Belfort, Salle E101
- **M2 – 1^{er} jury** : mercredi 8 mars 2023 à 10h00 – UTBM, Campus de Belfort, Salle E101
- **M2 – 2^{ème} jury** : jeudi 9 mars 2023 à 9h00 – UTBM, Campus de Belfort, Salle E101

Article 4 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 17 janvier 2023

Par délégué,
le Directeur général des services
Le Directeur de l'UTBM,
Ghislain Montavon
Jérôme CHAUSSON